

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal

3 avril 2023

Date de convocation

28 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAM-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

M. D. NEUHAARD	à	M. G. DERVAL
Mme L. HEGWEIN	à	Mme L. DOMET-GRATTIERI
Mme F. PAYEN	à	M. D. AMISSE
Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF	à	M. R. MORIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

41.04.2023

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Après le débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 6 mars dernier, le vote du budget primitif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement qui prévoit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

- Une section d'investissement qui est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

Le Budget Primitif est un document comptable qui reprend les résultats, les restes à réaliser du compte administratif de l'année précédente et qui présente les nouvelles propositions de l'exercice. Il s'ajuste au cours de l'année avec d'éventuelles décisions modificatives.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 8 191 691,00 €.

En section d'investissement, les montants s'élèvent :

- pour les dépenses à 7 703 976,71 €,
- pour les recettes à 12 364 151,45 €.

Ce budget est détaillé dans les documents annexes joints à la présente délibération, à savoir :

- Le document comptable réglementaire
- La liste détaillée des investissements

Après la présentation exhaustive par chapitre et opérations d'investissement du budget 2023 ;

➤ Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'adopter** le budget primitif 2023 du budget principal voté par chapitre budgétaire et par opération au niveau de la section d'investissement.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **07 AVR. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **07 AVR. 2023**